



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

n° 146-21 C

Objet : RD - Lancement de la démarche d'élaboration du Plan de réduction des polluants atmosphériques pour compléter le volet air du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Daniel Bouchet à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton

conseillers excusés : 19

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Christian Gogny - James Hallay - Max Joly - Lydie Mateo - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel - Thierry Tournier - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

délibération n° 146-21 C

objet **RD - Lancement de la démarche d'élaboration du Plan de réduction des polluants atmosphériques pour compléter le volet air du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry**

Aurélien Le Meur, vice-présidente chargée de la transition écologique et du développement durable, rappelle la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry.

La loi d'orientation des mobilités, du 24 décembre 2019, prévoit que les EPCI de plus de 100 000 habitants ayant adopté leur Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) antérieurement à cette loi produisent un complément sur le volet air pour contribuer à réduire les polluants atmosphériques. L'objectif de ce plan est de pouvoir respecter, dans les délais les plus courts possible et avant 2025, les normes de qualité de l'air et de diminuer l'exposition chronique des populations sensibles.

Ce complément au volet air est constitué :

- d'un Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques : il s'agit de vérifier que les actions prévues au PCAET, au Plan local de la qualité de l'air (PLQA) piloté par l'Etat et à la convention régionale pour l'amélioration de la qualité de l'air permettent d'atteindre les objectifs biennaux du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) à compter de 2022,
- d'une étude d'opportunité Zone à faibles émissions mobilités (ZFE-m) : une zone à faibles émissions vise à restreindre progressivement la circulation des véhicules les plus polluants, encadrée par les vignettes Crit'Air. Elle se différencie de la zone de circulation restreinte (ZCR), qui est ponctuellement activée dans le centre de Chambéry lors d'épisodes de pollution.

Grand Chambéry s'engage dans la rédaction du Plan de réduction des polluants atmosphériques, en complément du PCAET, en vue d'arrêter une version projet avant le 31 décembre 2021. Il devra ensuite être approuvé dans les mêmes conditions de validation que pour l'adoption du PCAET : consultation du préfet et du président de la Région, ainsi qu'une consultation du public.

L'étude ZFE-m sera quant à elle menée à la suite, dans un format à définir avec les EPCI concernés, à l'échelle de Métropole Savoie et selon les mesures de l'arrêté à paraître pour l'application de la loi climat et résilience du 22 août 2021.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu la loi d'orientation des mobilités n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 prévoyant la réalisation d'un plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques avant le 1^{er} janvier 2022 pour les EPCI de plus de 100 000 habitants ayant adopté leur PCAET avant publication de la loi,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le courrier du préfet de la Savoie du 4 mai 2021 proposant une maîtrise d'ouvrage de l'étude d'opportunité ZFE-m à l'échelle du SCoT de Métropole Savoie afin de couvrir l'unité urbaine des EPCI de Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de l'élaboration du Plan de réduction des polluants atmosphériques en complément du volet air du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 146-21 C

Objet de l'acte : RD - Lancement de la démarche d'élaboration du Plan de réduction des polluants atmosphériques pour compléter le volet air du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H25983H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25983H1

Date de transmission en Préfecture : 06 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 06 octobre 2021

Période d'affichage : du au